

RÉSUMÉ: LES MONUMENTS FUNÉRAIRES DES PROVINCES FRONTALIÈRES SEPTENTRIONALES DE L'EMPIRE ROMAIN

Dans la région étudiée, trois formes distinctes de monuments funéraires faits de terre et de bois étaient utilisées par la population à la fin de l'âge du Fer, mais pas partout: les tertres, les constructions en forme de temple et les enclos. On les retrouve souvent en association. Les tertres étaient très répandus dans la région étudiée durant le Hallstatt et La Tène ancienne. Il n'en restait que fort peu à la fin de l'âge du Fer préromain et dans quelques régions seulement: au Sud-Est de la Bretagne, au Nord-Est de la Gaule jusqu'au Rhin inférieur et dans la partie septentrionale du territoire des Trévires où les aristocrates étaient parfois encore enterrés dans un tertre. La situation est encore plus radicale dans les futures provinces du Danube. Ces zones influencées par les royaumes macédonien et thrace ont vu la construction, aux 4^e et 3^e siècles av. J.-C., de tertres monumentaux avec chambres funéraires en pierre et façades d'entrée travaillées. Mais, en l'état actuel de la recherche, cette tradition architecturale disparut à la fin de l'âge du Fer. Les sépultures à char associées à ces tombes aristocratiques apparaissent encore sporadiquement vers la fin de l'âge du Fer dans les régions mentionnées, jusqu'en Hongrie et Roumanie, mais on ignore toujours si elles étaient marquées par des tertres. Les tombes plates étaient prépondérantes durant la phase finale de l'âge du Fer dans toutes les régions étudiées. Des monuments de bois en élévation, reconstitués à partir des trous de poteaux observés dans le périmètre des nécropoles et des tertres, furent identifiés jusqu'ici seulement dans le Sud-Est de la Bretagne et sur le Rhin moyen (Gaule orientale). Vu qu'ils n'apparaissent généralement pas au-dessus des tombes, mais à côté, on peut leur attribuer une fonction liée au culte aux morts, soit, par exemple, pour exposer temporairement le défunt ou pour accomplir des rites commémoratifs comme dans un temple funéraire. L'absence de telles constructions dans les régions situées plus au sud et le long du Danube est probablement due en partie à l'état actuel de la recherche. Il est cependant frappant que la distribution de la troisième forme de monument funéraire préromain, l'enclos (entourant des tombes à incinération) constitué de fossés orthogonaux, correspond à peu près à celle des constructions en bois. Ces enclos se retrouvent durant la phase finale de l'âge du Fer jusques dans le Sud de la Pologne, mais pratiquement pas au sud du Danube dans l'état actuel de la recherche. L'interprétation de ces enclos comme démarcations du monument funéraire, durables ou visibles seulement temporairement, est controversée. Ceci vaut également pour l'interprétation de structures similaires de l'époque impériale romaine. Mais, dans le futur, seules des analyses précises de contextes archéologiques – et leurs publications – permettront d'avancer.

La question d'une continuité se pose là où ces types de monuments en terre et/ou en bois subsistent encore à l'époque impériale romaine. On ne peut du tout y répondre automatiquement par l'affirmative. On constate au contraire que ces types de monuments, très prisés au début de l'âge du Fer, connaissent une renaissance seulement à l'époque impériale. Ce phénomène s'observe particulièrement bien à travers les tertres. Ils apparaissent soudainement en grande quantité, même en masse par endroit, dans des régions bien délimitées des provinces frontalières septentrionales. Ces régions sont la Bretagne, particulièrement le Sud-Est de la Bretagne, la Champagne, le territoire des Tongres, le Rhin inférieur (en particulier le territoire des Bataves), le Nord et l'Est du territoire des Trévires jusqu'au Rhin moyen, les territoires frontaliers de la Rhétie et du Norique, du Norique et de la Pannonie, ainsi que certaines parties de la Pannonie, Dacie et les régions frontalières de la Mésie avec la Thrace. Les tertres de l'époque impériale sont par contre absents dans d'autres régions frontalières septentrionales comme dans les provinces de l'intérieur plus anciennes. C'est ainsi que ni la Gaule centrale, occidentale et méridionale, ni l'Hispanie ou la Dalmatie n'ont connu de

renaissance notable de la tradition des tertres si répandue à (au début de) l'âge du Fer. Les tertres représentaient à l'époque impériale un phénomène des cultures frontalières septentrionales.

Un examen plus attentif de la chronologie là où une continuité éventuelle des tertres se discute, c'est-à-dire entre le Sud-Est de la Bretagne et le Rhin moyen (**carte 1**), révèle que les plus anciens tertres connus furent érigés seulement vers le milieu et dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. A peu près à la même époque, on a recours à une alternative plus avantageuse : les sépultures aménagées dans des tertres préhistoriques. Les tertres de l'époque impériale ne voient donc pas le jour avant l'époque de la guerre des Gaules de César ou peu après. Jusqu'à l'époque augustéenne tout d'abord, ils servaient à honorer les sépultures des aristocrates, comme le montrent les exemples bien connus de Goebblange-Nospelt, Feulen, Clemency et Lamadeleine au Luxembourg, Vieux-les-Asfeld près de Reims et Badenheim près de Bad Kreuznach. Il s'agit de chambres funéraires en bois contenant de nombreuses offrandes qui étaient à l'origine certainement (probablement au moins) recouvertes d'un tertre. Mais tout indique qu'une renaissance de ces types de monuments funéraires traditionnels ne vit le jour que sous l'influence directe du pouvoir romain, au début destinée seulement aux familles aristocratiques autochtones. Le contact avec les nouveaux dirigeants romains se reflète aussi à travers le mobilier. Ce n'est que dans le Sud-Est de la Bretagne que des tertres antérieurs à la conquête romaine (43 ap. J.-C.) ont révélé des offrandes indiquant des contacts (politiques) avec l'empire romain, comme par exemple le médaillon d'Auguste du tertre de Lexden.

Mais le gros des tertres ne fut érigé dans ces territoires qu'après l'instauration de la province, c'est-à-dire 27 av. J.-C. pour la Gaule Belgique avant la séparation administrative des deux zones militaires germaniques sur le Rhin, et après 43 ap. J.-C. pour la Bretagne. Concernant les provinces plus récentes du Danube, l'état actuel de la recherche ne permet pas d'établir une continuité des tertres ou d'autres types de monuments funéraires préromains à l'époque impériale. Le cas de la Rhétie et du Norique affiche bien plutôt un lien avec la création de ces deux provinces, respectivement en 20/30 et 40/50 ap. J.-C. En Pannonie centrale, occidentale et méridionale, ainsi qu'en Dacie et Mésie, les plus anciens tertres datés jusqu'ici semblent avoir été érigés seulement bien après la création de la province, soit une génération plus tard dans le cas de la Dacie (fondée en 106/107 ap. J.-C.), deux à trois plus tard en Mésie (fondée en 44/45 ap. J.-C.) et jusqu'à quatre en Pannonie centrale et occidentale (fondée en 9 ap. J.-C.). Les modèles utilisés en Mésie viennent de Thrace comme l'indique la répartition des régions à tertres le long de cette province. Ceci vaut également pour les tertres de la Dobroudja, les villes grecques de la mer Noire en Mésie inférieure ayant par contre leur propre tradition hellénistique. Mais, là encore, aucun contexte archéologique ne permet de combler le hiatus jusqu'au début du 2^e siècle ap. J.-C. En Thrace même, on observe que la tradition des tertres de l'hellénisme précoce destinés aux sépultures aristocratiques ne reprend qu'à partir du deuxième tiers du 1^{er} siècle ap. J.-C. On peut également voir ici un rapport avec la transformation du royaume thrace, allié de Rome, en province romaine (46 ap. J.-C.). Le tertre oriental de Karanovo près de Nova Zagora en est un des exemples les plus précoces. En Thrace, les grands tertres ou *tumuli* deviennent un phénomène de masse dès la deuxième moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C., avec plus de 200 exemplaires connus pour la seule partie bulgare de la Thrace antique, et sont liés à la coutume aristocratique hellénistique de déposer un char.

Considérant maintenant les régions où les tertres sont particulièrement nombreux durant l'époque impériale romaine, on constatera qu'ils apparaissent non seulement avec la création d'une province romaine, mais aussi aux confins de deux ou trois provinces (**carte 1**). Cela vaut pour les tertres de l'époque impériale situés en Champagne et sur le territoire des Tongres (Gaule Belgique et zone militaire en Germanie inférieure/Germanie inférieure), sur le territoire des Trévires (Gaule Belgique et zone militaire en Germanie supérieure/Germanie supérieure), dans la région frontalière entre la Rhétie (région munichoise) et le Norique (Iuvavum/Salzburg), dans les régions frontalières entre le Norique et la Pannonie (région de Salvia Solva) et entre Ovilava/Wels et Vindobona/Vienne, ainsi qu'à la frontière de la Mésie avec le Nord de la Thrace. Il

s'agit de régions qui formaient autrefois des territoires unis, mais qui furent partagées lors de la création des provinces. Les tertres se trouvent de préférence dans des régions rurales, à l'écart des centres du pouvoir romain tels que bases légionnaires et *coloniae* – à l'exception de la *colonia Flavia Scupi*/Skopje influencée par la culture thraco-macédonienne. Ils apparaissent cependant à proximité de certains habitats élevés au rang de *municipium* au 1^{er} et au début du 2^e siècle: Noviomagus/Nimègue, Iuvavum/Salzburg, Ovilava/Wels, Aelium Cetium/St. Pölten, Virunum/Zollfeld et surtout Flavia Solva/Wagna. Mais le rapprochement aux milieux méditerranéens révèle aussi ses limites: Les nécropoles de tertres bordant la voie ouest qui sort de Flavia Solva se tiennent ainsi à distance des constructions en pierre d'influence méditerranéenne au bord de cette même voie, mais situées bien plus près de la ville. Une situation topographique semblable a pu également être constatée à Noviomagus/Nimègue et Camulodunum/Colchester.

Il serait néanmoins trop simple de croire que l'essor des tertres représenterait une sorte de résistance culturelle à la puissance méditerranéenne. A ce sujet, la comparaison des *tumuli* de type italique avec les tertres a été révélatrice. On constate des différences marquantes entre les provinces rhénanes et la Bretagne d'une part et les provinces danubiennes d'autre part. Les zones de distribution des *tumuli* de type italique et des *tumuli* traditionnels se recouvrent dans le Sud-Est de la Bretagne, en Gaule Belgique et dans certaines parties des deux provinces germaniques. Une évolution technique, qui suit l'axe chronologique, des formes autochtones vers des *tumuli* avec mur de ceinture de type méditerranéen s'amorce ici dès la première moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C. (Nickenich ; fig. 31). Des modèles de *tumuli* italiques du début de l'époque impériale et d'autres types de monuments funéraires circulaires ont pu accélérer l'adoption de l'équivalent méditerranéen des *tumuli* autochtones: le cénotaphe du prince Drusus l'Ancien à Mongotiacum/Mayence (fig. 26), le monument circulaire de l'*oppidum Ubiorum*/Cologne pour un esclave de l'empereur de la *familia* de Tibère (fig. 25) ou les *tumuli* de Haltern (fig. 22-23), dont les tambours étaient en bois, certes, mais imitaient des modèles en pierre de l'Italie centrale. Ce n'est guère par hasard que des tertres autochtones et des exemplaires de type italique se sont croisés tout d'abord et avec le plus d'intensité sur les territoires des Trévires et des Tongres – établis à proximité de ces grands monuments très modernes à cette époque. La coïncidence des modèles a dû activer les imitations, car, d'une part, ces régions étaient encore en contact avec les monuments mentionnés des représentants du pouvoir romain, d'autre part, on pouvait y admirer (du moins sur le territoire du Luxembourg actuel) les tertres encore neufs érigés selon un modèle de l'âge du Fer pour l'élite autochtone qui sympathisait avec Rome. Les monuments des nouveaux hommes de pouvoir d'une part et les modèles repris des monuments funéraires ancestraux d'autre part se confirmaient réciproquement dans leurs formes extérieures circulaires et pouvaient exercer une attirance particulière sur la population autochtone. Mais cette évolution ne se déroula pas partout à la même vitesse. Rome recruta parmi les Tongres et Trévires gaulois de l'est, ainsi que les Bataves germaniques, surtout des cavaliers pour ses unités auxiliaires. Ce service à l'empire favorisa l'intégration des Tongres et des Trévires dans la culture méditerranéenne, ce qui ressort à travers les monuments funéraires de leurs élites. Les Bataves germaniques, qui furent de tous temps fort demandés dans les troupes spéciales de l'armée romaine, ont au contraire développé une telle fierté de leurs origines qu'ils gardèrent leurs formes de monuments funéraires – tertres entourés de fossés – jusqu'au 3^e siècle. Il faut ajouter que le manque de pierres sur le Rhin inférieur a certainement favorisé le maintien des formes de monuments funéraires traditionnels et des types d'habitats autochtones en terre et bois (maisons étables). Il se dégage, au moins en ce qui concerne la renaissance des tertres, un certain parallèle avec les évolutions observées en Thrace, qui fut également une terre de recrutement prisée pour les unités auxiliaires romaines.

La situation est différente dans les provinces danubiennes. Là où les tertres forment de grandes concentrations, par exemple en Rhétie, on n'observe que rarement des exemplaires de *tumulus* de type italique. Alors que les tertres apparaissent essentiellement dans l'est de cette province au Haut-Empire, érigés probable-

ment par une population venue des Alpes (le « groupe de Heimstetten »), quelques rares exemplaires de type italique furent construits dans la partie occidentale, mais seulement aux 2^e et 3^e siècles. On ne connaît que peu de *tumuli* de type italique pour les provinces danubiennes. Ces rares exemplaires (par ex. Virunum, Baláca, Inota, Aquincum et Sarmizegetusa) se trouvent à l'écart ou aux confins des aires de distribution des tertres autochtones. Les concentrations locales de *tumuli* de type italique à Carnuntum (Pannonie supérieure) et Alburnus major (Dacie) sont dues à des immigrants, plus précisément des légionnaires avec leur famille et des spécialistes étrangers pour les mines d'Alburnus major. Mais ce serait une erreur, sur la base de ces quelques exemplaires, de conclure à une distance culturelle plus accentuée de la population locale vis-à-vis de Rome. C'est particulièrement aux confins du Norique et de la Pannonie, et aussi à proximité du groupe de tertres de la région de Iuvavum/Salzburg que s'installe une autre forme de monumentalisation en pierre au cours du 2^e siècle: des aménagements en forme de chambres funéraires en pierre, souvent accessibles par des corridors (*dromoi*) avec façade représentative. Les modèles proviennent visiblement de la région thraco-macédonienne. Ces chambres funéraires signifient également un changement de paradigme: Le concept de ce type de tertre ne correspondait plus à une tombe individuelle (à part les sépultures secondaires), mais à un monument funéraire destiné à une famille, voire plusieurs générations. C'est ici que réside la différence par rapport aux *tumuli* de type italique à l'ouest, qui, de par leur structure fondamentale, sont généralement des tombes individuelles. En outre, des stèles avec inscriptions et reliefs avaient souvent été dressées devant les tertres des provinces danubiennes. Cette monumentalisation s'est donc amorcée près de trois générations plus tard que dans les provinces rhénanes, mais parallèlement avec l'apparition plus tardive des monuments funéraires en pierre dans les provinces danubiennes. L'évolution des tertres ne diffère donc pas essentiellement des tendances évolutives constatées auprès d'autres types de monuments funéraires. La monumentalisation, dans les provinces rhénanes (*tumuli* de type italique) et les provinces danubiennes (chambre avec *dromos*), ne concernait toujours qu'une partie des tertres.

Que la « renaissance » de types de monuments funéraires plus anciens en terre et bois ne soit pas à considérer comme une résistance culturelle contre Rome, mais bien plus comme une entrée dans le « jeu » du monument funéraire en tant que moyen socio-politique de communication, en vogue auprès de l'élite italique à la fin de la République et au Haut-Empire, vaut pour l'ensemble des régions étudiées ici. C'est précisément à l'époque augustéenne et au 1^{er} siècle ap.J.-C., alors que la technologie du bâti en pierre n'était pas accessible à tous les segments de la population pour des raisons financières et logistiques, que furent utilisés la terre et le bois, car disponibles sur place. Au moins pour ce qui concerne les grands tertres de l'époque augustéenne chez les Trévires et dans le Sud-Est de la Bretagne (Lexden), on dispose de mobiliers dont la composition renvoie plutôt à des élites amies de Rome qu'à des ennemis. Mais on ne niera pas que le choix d'architectures funéraires autochtones et antérieures à l'occupation romaine pût exprimer une grande assurance vis-à-vis de la civilisation des nouveaux dirigeants dans le sens d'un positionnement social et culturel face aux nouvelles conditions d'une province romaine. En effet, les tertres purent se maintenir jusqu'au 3^e siècle dans toutes les régions énumérées, quoiqu'en diminution plus ou moins accentuée. Mais l'adoption du véhicule monument funéraire représente déjà un pas dans l'intégration, le rapprochement à la civilisation méditerranéenne. L'appartenance à une province romaine ouvrit de nouvelles perspectives à bien des autochtones : Des types de tombeaux réservés autrefois aux aristocrates devenaient accessibles à des individus et familles indigènes de condition inférieure qui, dans la nouvelle situation, purent saisir des chances de promotion sociale, par exemple les vétérans auxiliaires. Ceci pourrait aussi expliquer le boom des tertres et, en outre, des enclos funéraires à partir du début du Haut-Empire. Cependant, le maintien des anciens rites funéraires trahit un attachement aux traditions autochtones indépendamment de la forme extérieure des tombeaux. Ainsi, dans les régions de la zone étudiée marquées ou influencées par la culture gauloise, les incinérations versées et les incinérations dans des caissons ou les tombes contenant des amas

de cendres signalent des pratiques indigènes. Les sépultures appartenant à des individus de plus haut rang pouvaient être complétées par une fosse à cendres abritant les restes du bûcher. Dans les provinces danubiennes, par contre, dominent les *busta* dans des caissons en tuiles d'origine macédonienne et thrace, et même italique (Italie du Nord).

Les pratiques ancestrales du culte funéraire et des rites commémoratifs qui remontent à l'âge du Fer ont conditionné la construction de temples funéraires. Ceux-ci servaient tout d'abord au déroulement des cérémonies religieuses – du repas funéraire ou de l'exposition du défunt –, et non, ou alors en deuxième lieu, de monument funéraire au sens strict. Le fait qu'ils se situent à côté des véritables monuments funéraires le démontre clairement. A ce sujet, il faudra discuter ici plusieurs constructions à ossature de poteaux découvertes à côté de tertres dans le Sud-Est de la Bretagne et le Nord-Est de la Gaule (voir p. 11-23. 446-453). Ce genre de structures ainsi que des constructions rappelant un temple se situaient souvent dans un enclos avec leurs monuments funéraires respectifs. Certains de ces aménagements funéraires, entourés de fossés et/ou de palissades, respectivement de clôtures, étaient si spacieux qu'ils offraient assez de place à des jardins ou des rassemblements. Des contextes comparables datés du Haut-Empire sont connus en Bretagne, de l'Est de la Gaule Belgique (territoire des Trévires) jusqu'au Rhin moyen, et même dans le Sud de la future province de Germanie supérieure (Aventicum). Mais, contrairement aux tertres et aux enclos, il s'agit de formes d'architecture funéraire qui n'apparaissent ni en groupes ni en grand nombre, c'est-à-dire des sanctuaires isolés, érigés auprès des sépultures d'aristocrates autochtones. Ainsi, des bâtiments en bois situés dans un enclos ont été identifiés à proximité des tertres de Feulen et Büchel (**fig. 293** et **295**) – ce qui permet leur interprétation –, et à côté du tertre de « Folly Lane » près de Verulamium/St. Albans (**fig. 9**) et du mausolée d'« En Chaplix » près d'Aventicum/Avenches (**fig. 294**) se dressaient des temples gallo-romains (*fana*) en pierre avec péristyle. Dans ces cas-ci, l'adoption de formes méditerranéennes se limita à l'utilisation d'une architecture en pierre. Des exemples plus récents des 2^e/3^e siècles de l'association d'un monument funéraire et d'un temple funéraire (supposé) ont été observés en Bretagne, par exemple à « Wood Lane End » près de Verulamium (**fig. 276**). Des exemples récents de ce genre sont par contre rares dans le monde gallo-germanique, par exemple à Newel près de Trèves (**fig. 296**). Bien des éléments semblent démontrer qu'une sorte de culte des héros, venu à l'origine de Grèce (par Massilia/Marseille ou par l'entremise de mercenaires à la solde des Macédoniens), ait été pratiqué dans ces sites. Cette distribution bipolaire des constructions funéraires en forme de temple dans les provinces frontalières septentrionales, qui affiche une deuxième concentration entre la Grèce et la province de Mésie inférieure, influencée par la langue et la culture grecques, serait alors davantage que le reflet d'un état de la recherche – malgré les difficultés méthodiques dues aux conditions de conservation. Les deux zones de concentration présentent des monuments funéraires en forme de temple à proximité d'habitats situés dans l'arrière-pays, mais pas aux abords du *limes*.

Les monuments funéraires en forme de temple, dont l'intérieur est accessible, et servant également de tombes, sont appelés ici tombeaux-temples. Dès la deuxième moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C., ceux-ci devinrent peu à peu une des formes dominantes parmi les monuments funéraires des couches moyenne et supérieure à Rome et dans le centre de l'Italie. Le tombeau-temple de la *gens Flavia* à Rome a contribué à la popularité de ce type de monument. Cette mode atteignit le Sud de la Gaule au 2^e siècle, au plus tard, et rayonna de là vers la Gaule centrale, le Sud de la Germanie supérieure et, de façon isolée, vers l'Ouest de la Rhétie. A la différence de l'Italie où ils bordaient les routes en grand nombre (par ex. Ostie), les tombeaux-temples et les maisons funéraires restaient des monuments isolés et exceptionnels en Gaule où ils sont généralement attribués aux grands propriétaires terriens. Ceci vaut aussi pour la plupart des tombeaux-temples de la Bretagne. D'ailleurs on ne les trouve nulle part ailleurs en si grand nombre dans les provinces frontalières septentrionales que dans le sud-est de l'île. Dans le monde gaulois, la vénération des morts dans des temples reste visiblement l'apanage de personnalités exceptionnelles. Le « Testament des Lingons » décrit un temple

funéraire (l'autel abritant les cendres devait être érigé devant le monument) à l'intérieur d'un jardin funéraire. Cette source confirme que l'idée de la vénération des héros qui remonte à l'âge du Fer était encore vivante dans certains cercles élitaires. La nouveauté résidait dans le fait que l'on fusionnait dans le tombeau-temple l'endroit de la sépulture avec celui de la commémoration et que l'on choisissait souvent des types d'architecture méditerranéens. Les temples gallo-romains avec péristyle n'ont cependant pas disparu.

Les *tumuli* de type italique et les temples connurent en Italie et dans les provinces frontalières septentrionales une évolution contraire. A l'époque augustéenne et au Haut-Empire, le *tumulus* italique représentait le type de monument funéraire de l'élite politique. Il suffit de se référer au monument funéraire d'Auguste et de la dynastie julio-claudienne à Rome même (*tumulus Iuliorum*; **fig. 1**), au *tumulus* de Lucius Munacius Plancus près de Gaeta (**fig. 4**) ainsi qu'à la « Casal Rotondo » et aux monuments dits des Horaces le long de la via Appia. Leur forme ronde a aussi influencé l'architecture des monuments triomphaux et du pouvoir central – par ex. le *monumentum Alpium* de La Turbie, le cénotaphe de Drusus à Mayence, le monument érigé par Germanicus en l'honneur des soldats morts dans la *clades Variana*, un grand monument peu étudié à Augusta Raurica sur le Haut-Rhin et le *monumentum Traiani* à Adamklissi. Le *tumulus* italique, dans certaines parties des provinces nord-occidentales, devint peu à peu un type de tombeau populaire. On constate également une popularisation, mais plus tardive et sous une autre forme, des tertres de Norique et Pannonie, une architecture en pierre réservée à l'origine aux aristocrates: Les chambres funéraires voutées avec *dromoi*, qui s'inspirent à l'origine de tombeaux royaux thraco-macédoniens, devinrent « modernes » au 2^e siècle dans certaines parties des provinces danubiennes. Le temple, par contre, présente une évolution contraire. Très populaire en Italie, ce type devint un monument réservé à l'élite en Gaule et le resta. Il faut toutefois retenir que les conditions de conservation des monuments funéraires romains dans les provinces septentrionales empêchent souvent d'identifier un temple avec certitude (précisément sur le plan fonctionnel!). Ceci vaut particulièrement pour les nombreuses fondations en pierre de plan carré à rectangulaire, dont l'interprétation comme monument funéraire ne fait aucun doute, mais dont la reconstitution, soit sous forme de temple ou de maison, soit comme enclos sans toiture, ne peut être tranchée vu l'état de conservation. Et c'est précisément en Rhétie et au Norique, mais également aux abords du *limes* de la Germanie supérieure, que l'on trouve un grand nombre de ces constructions qui échappent à toute classification typologique. Particulièrement difficile à cerner est la situation au Norique, où ces structures correspondent aux plus anciens monuments funéraires de la province. On citera à titre d'exemple l'épithaphe de C. Iulius Vepo Donatus de Celia/Celje (CIL III 5232), auquel l'empereur Auguste avait accordé personnellement la citoyenneté romaine.

Alors que quelques temples funéraires ont encore été identifiés pour le début de l'époque impériale sur le Rhin et dans l'Est de la Gaule, ils disparaissent par la suite, comme les tombeaux-temples plus récents d'ailleurs, excepté les contextes incertains. Ainsi, il est possible, par exemple, qu'à Cologne-Weiden un tombeau-temple se dressait au-dessus du *columbarium* d'un type propre à la ville de Rome (**fig. 289**). Mais cet édifice funéraire fait exception à plusieurs égards et devrait de préférence être rattaché à une famille venue de Rome ou d'Italie. Contrairement à ce qui se passe en Bretagne, et en Gaule centrale et méridionale, les monuments funéraires en forme de temple de l'Est de la Gaule et du Rhin ne sont apparemment déjà plus à la mode au 1^{er} siècle ap. J.-C., comme l'indiquent les quelques exemples, d'ailleurs douteux. Cette évolution pourrait s'expliquer par la répression du soulèvement des Bataves. Les anciennes élites autochtones – pour autant qu'elles ne fussent pas parties en exil – ont peut-être dès lors préféré renoncer à une représentation de leur rang, conservative et consciente des traditions, sous forme d'édifices de culte aux héros. Une sensible régression des tertres dans ces régions – mais non des *tumuli* italiques – cadrerait très bien avec cette interprétation. Le vide serait alors comblé par d'autres types de monuments, particulièrement les piliers funéraires et stèles monumentales (voir plus bas). Ce n'est que vers la fin du 3^e siècle que s'imposera le type

du tombeau-temple dressé sur des chambres funéraires pour rester l'unique forme de monument funéraire dans l'Antiquité tardive.

L'aspect religieux du repas funéraire n'a guère dû perdre d'importance. Le repas festif (régulier) de la famille en l'honneur du défunt représentait une forme fondamentale et interculturelle des rites commémoratifs que la Gaule de La Tène finale partageait avec la civilisation gréco-romaine déjà avant l'occupation romaine. Les endroits liés au repas funéraire ont cependant pu varier dans l'ensemble des régions étudiées. Dans les régions méditerranéennes, les offrandes de nourriture et de boisson se faisaient habituellement près de la tombe ; les tombeaux-temples et les maisons funéraires offraient un espace adéquat à cet effet. Même si seuls peu de monuments funéraires permettant le déroulement d'un repas sacrificiel en famille (temple) ont été identifiés dans l'Est de la Gaule et sur le Rhin, on exprimait toutefois sa signification religieuse sous une autre forme: les reliefs. Ce motif iconographique est arrivé sur le Rhin avec les troupes auxiliaires thraces à la fin du soulèvement des Bataves. Ce sont d'abord leurs stèles funéraires qui affichèrent ce motif avant que les autochtones les reprennent sur leurs stèles et d'autres types de monuments (ex. les piliers funéraires). Les distributions des temples funéraires/tombeaux-temples d'une part et du motif du repas funéraire d'autre part s'excluent mutuellement, se complètent. Mis à part les difficultés méthodiques rencontrées lors de la reconstruction de fondations de monuments funéraires, surtout dans le Norique, l'absence presque généralisée de tombeaux en forme de temple saute aux yeux dans les provinces danubiennes de Pannonie, Dacie et Mésie supérieure¹⁶¹¹. Ce type de monument est aussi largement absent de la Dalmatie. Une autre forme de monument empruntée au domaine sacré avait pris sa place : l'autel. Les autels funéraires (monolithiques) et les tombeaux composites en forme d'autel y étaient très répandus de la fin du 1^{er} jusqu'en plein 3^e siècle. La facture de ces monuments et les thèmes traités dans les reliefs s'orientaient sur des modèles du Nord de l'Italie provenant surtout des *regiones VIII et X*, spécialement d'Aquileia. Un élément important les distingue cependant des autels funéraires italiques : La fonction d'autel de cendres n'a pas pu être établie pour les provinces danubiennes. Là-bas, ils servaient uniquement à repérer la tombe et attiraient l'attention tout d'abord sur l'inscription, située au centre de l'autel, puis sur les portraits des défunts. Les tombes à incinération correspondantes étaient généralement aménagées à l'intérieur d'enclos maçonnés, dans et devant lesquels ont dû être érigés une grande partie des monuments en forme d'autel, ou alors parfois en dessous dans des chambres à urnes formant une sorte de socle. On en trouve aussi des exemples en Dalmatie. Dans les provinces de Mésie, on préférait apparemment ériger des autels libres de tout contexte architectural. Les évolutions ultérieures et transformations opérées dans les provinces touchèrent surtout les acrotères qui couronnaient les monuments en forme d'autel, particulièrement ceux en forme de pyramide et les médaillons libres représentant des portraits. Les tombeaux en forme d'autel et certains de leurs éléments – conservés grâce aux réemplois – sont très nombreux dans les provinces danubiennes. Les éléments centraux, les blocs rectangulaires verticaux du corps affichant l'inscription, ne se laissent que difficilement distinguer des bases de statues funéraires individuelles. C'est en Dacie particulièrement qu'il faut s'attendre à cette forme alternative d'hommage aux défunts, car les statues des défunts en pierre moins grandes que nature y sont relevées en grand nombre. Les nombreux blocs appartenant à des corps permettent de déduire, à partir de leurs inscriptions, que les monuments funéraires en forme d'autel avaient surtout la préférence des citoyens romains habitant dans les nombreuses *coloniae* et *municipia* des provinces danubiennes ainsi que celle des soldats et vétérans avec leurs familles. Les monuments en forme d'autel représentaient un type de tombeau fort apprécié de la couche moyenne des villes provinciales danubiennes, de la Rhétie jusqu'en Mésie inférieure, surtout dans le Norique, la Pannonie, la Dacie et la Mésie. Les autels funéraires pouvaient également

¹⁶¹¹ Les chambres en pierre des tumuli avec *dromoi* pouvaient, en tant que tombeaux accessibles à la famille, voire à plusieurs générations, remplir la fonction (pratique) de tombeaux-temples dans certaines régions.

servir à marquer des sites funéraires réservés à des familles, et non seulement des tombes individuelles. La population pérégrine (rurale) renonçait généralement à cette forme de monument principalement urbaine. La Bretagne et les provinces rhénanes donnent une image contraire. Les autels funéraires y furent toujours des exceptions. Ceci vaut aussi pour les statues funéraires dressées individuellement, dont les socles peuvent être confondus avec des bases d'autels. Ces types de monuments étaient visiblement considérés comme des monuments honorifiques dédiés aux personnalités émérites de la vie publique – comme ce fut le cas à Rome sous Auguste. Les autels funéraires étaient généralement destinés à honorer des individus, et non des familles. Ainsi, un tribun équestre d'Aventicum décoré par l'empereur Claude reçut un autel funéraire ou socle pour sa statue (CIL XIII 5094). Ceci cadre bien avec le fait que les rares autels funéraires observés dans les provinces rhénanes et en Bretagne furent érigés de manière anormalement fréquente pour des commandants équestres et des personnes étrangères à la province. Ainsi, les deux autels funéraires pour le jeune esclave de la famille d'un gouverneur sénatorial à Mayence ne furent visiblement pas imités à leur époque (157/159 ap.J.-C.) (**fig. 216**). Concernant la Germanie inférieure, on pourrait envisager que des autels funéraires furent introduits seulement à l'époque sévérienne par des étrangers venus des provinces danubiennes et orientales. Seules les *coloniae* du Sud de la Germanie supérieure, un milieu urbain de nouveau, connurent l'implantation de ces monuments déjà au 2^e siècle et même parmi les citoyens moyens. Les différences constatées entre les provinces danubiennes et rhénanes valent dans l'ensemble également pour de plus grands tombeaux en forme d'autel. Des tombeaux-autels de format oblong, dont les modèles proviennent de Rome, de l'Italie centrale et du Sud de la Gaule ont été identifiés dans l'Est de la Gaule et dans les provinces rhénanes. Les plus anciens furent encore érigés au 1^{er} siècle ap. J.-C. sur le Rhin et la Moselle. Les tombeaux-autels de format oblong sont rares dans les provinces danubiennes, parce qu'ils étaient rares dans le Nord de l'Italie.

Les stèles, en guise de repères monumentaux pour les tombes individuelles comme pour les sépultures familiales, offrirent une alternative aux autels funéraires dans les provinces danubiennes. Les stèles représentent partout dans les provinces septentrionales les plus anciens monuments funéraires en pierre. Mais la quantité de stèles des provinces danubiennes (surtout de Pannonie) dépasse de loin celle des stèles des provinces rhénanes. Ce constat n'est pas seulement dû à l'état de la recherche (fouilles intenses de remparts du Bas-Empire contenant de nombreux réemplois dans les provinces danubiennes), mais semble bien refléter la situation antique. Tandis qu'elles diminuaient fortement sur le Rhin dès la fin du 1^{er} siècle, les stèles sur le Danube moyen et inférieur non seulement se maintenaient, mais augmentaient encore significativement dès la fin du 2^e siècle. On en dressait encore souvent dans la deuxième moitié du 3^e siècle. Ce sont justement les stèles qui permettent de suivre le transfert des priorités militaires du Rhin au Danube sous Domitien et Trajan. Ce ne furent pas seulement des soldats, vétérans et citoyens des nombreux *municipia* et *coloniae* qui choisirent des stèles, mais aussi des autochtones ayant le statut pérégrin. Cette étude ne considère que les stèles de plus de 2 m de hauteur. Cette catégorie, dont Mayence et Cologne forment les plus hautes concentrations, se limite essentiellement à la zone du *limes* rhénan et au 1^{er} siècle ap. J.-C. Des soldats figurent le plus souvent parmi les commanditaires, surtout des cavaliers auxiliaires. Au début du 1^{er} siècle se développe entre Cologne et Mayence la stèle dite à niche, empruntée aux stèles funéraires de légionnaires originaires du Nord de l'Italie, qui représente toute la figure du défunt (**fig. 248**). Ce type de monument avait déjà été adopté à l'époque tibérienne par des autochtones résidant à Mayence. Ces modèles gagnent en monumentalité sur le Rhin moyen vers le milieu du 1^{er} siècle et se muent parfois en monuments à façade (appelés ici stèles monumentales) constitués de plusieurs éléments dans les contrées voisines de l'Est de la Gaule (**fig. 250**). Le rocher sculpté de Schweinschied près de Bad Kreuznach (**fig. 258-259**), une exception sur le plan technique, peut également figurer parmi ce groupe de monuments datés essentiellement au début du Haut-Empire. On ne connaît pas de modèles italiques ou méditerranéens pour tous ces monuments ;

tout semble indiquer qu'il faille les classer parmi les créations provinciales. Ils n'ont pas de parallèles dans les provinces danubiennes de Norique, Pannonie, Dacie et Mésie, où l'on réalisait plus souvent des stèles monolithiques dépassant 3 m de hauteur, totalement inconnues des provinces rhénanes et de la Bretagne. Certaines d'entre elles comportent un relief partagé en plusieurs zones. Le plus grand exemplaire de ce type se trouve actuellement sur le marché de Poetovio/Ptuj (**fig. 272**). Typiques pour les provinces danubiennes sont les acrotères en forme de lion couché qui flanquent, l'une à gauche et l'autre à droite, un élément de couronnement (ex. urne symbolique, tête barbue d'un dieu avec *polos*, Méduse ou génie de la mort). Les archétypes de ce genre de couronnements de stèles proviennent par contre du Nord de l'Italie. En Dacie, les modèles de Pannonie ont engendré des variantes régionales.

Des différences éclatantes entre les provinces rhénanes et danubiennes apparaissent également avec le type du *mausoleum*, un monument turriforme de deux à trois étages dont le plus haut, ouvert, a la forme d'un temple. Contrairement aux temples funéraires et tombeaux-temples, l'étage supérieur n'y était pas accessible, mais servait de cadre architectural aux statues des défunts. Cette forme monumentale, hellénistique à l'origine, fut introduite dans la zone militaire du Rhin par des légionnaires à l'époque claudienne. L'exemplaire le mieux conservé est le *mausoleum* de Poblucius à Cologne (**fig. 69**). Ils se rattachent à leurs archétypes de la fin de la République et de l'époque augustéenne, arrivés de Rome par le Sud de la Gaule et du Nord de l'Italie à travers les Alpes, tant par la typologie que par la chronologie. Comme l'indiquent sur les socles des scènes de combats de cavaliers inspirés de modèles du Sud de la Gaule, les commanditaires de tels monuments situés sur le Rhin et dans l'Est de la Gaule doivent aussi figurer parmi les vétérans auxiliaires d'origine locale. On connaît même des mausolées de trois étages atteignant 23 m de hauteur (**fig. 77. 80-81**) situés dans le voisinage de villas seigneuriales, non loin des métropoles des *civitates* de l'arrière-pays de la zone militaire rhénane (Aventicum/Avenches, Andemantunum/Langres et Augusta Treverorum/Trèves). Ils reprennent les modèles de Rome et du Sud de la Gaule. On ne connaît pas jusqu'ici d'exemplaires de ce type sur les bords du Rhin. Leur construction se situerait entre 20 et 40 ap. J.-C. Il devient de plus en plus probable que des monuments de ce type furent commandés par une élite fidèle à Rome après le soulèvement dit de Sacrovir en 21 ap. J.-C. Le choix voulu d'un type de monument romain alors tout à fait moderne (au lieu d'un *tumulus* traditionnel) trahit une déclaration de loyauté politique manifestée durablement en pierre pour les générations à venir. Ce faisant, les commanditaires suivaient l'exemple des élites du Sud de la Gaule qui s'étaient déjà intégrées dans l'Etat romain quelques générations plus tôt. L'impression que de tels monuments auraient succédé aux temples funéraires abordés plus haut ne serait donc pas due seulement au hasard. Comme à la fin de la République et à l'époque augustéenne à Rome, le type du monument funéraire *mausoleum* était, dans les provinces gallo-germaniques, une forme d'expression des personnes établis et ayant des ambitions politiques dans le cadre du pouvoir romain. Ceci ne valait probablement pas seulement pour la classe supérieure indigène, mais aussi par exemple pour Poblucius, lequel n'était qu'un simple légionnaire, et non pas officier. En tant que vétéran et appartenant peut-être à la première génération de citoyens de la nouvelle colonie CCAA, il a pu jouir sur le Rhin de meilleures promotions sociales que dans son ancienne patrie. Mais ces monuments exclusifs restent en quantité restreinte et furent érigés sur une période limitée au 1^{er} siècle ap. J.-C. Les *mausolea* n'ont pas encore été identifiés avec certitude en Bretagne, ce qui est peut-être dû au fait que, dans cette province conquise en 43 ap. J.-C. seulement, cette forme de tombeau n'était plus à la mode lorsque les conditions économiques et sociales furent favorables aux commanditaires potentiels. C'est uniquement dans le Sud de la Germanie supérieure que quelques exemplaires datent du 2^e siècle.

On ne connaît pas jusqu'ici de mausolées de cette taille pour les provinces danubiennes. Des tailleurs de pierre inventifs, partant des stèles avec cadre architectural qui s'étaient étendues au 1^{er} siècle du Nord de l'Italie jusqu'à Carnuntum en passant par Aquileia et Emona, créèrent au cours du 2^e siècle – la date initiale

est toujours discutée – dans la région frontalière norico-pannonienne, un type de mausolée plus petit avec étage supérieur ouvert, les « tombeaux-édicules norico-pannoniens ». Ce type n'atteignait que rarement 5-6 m de hauteur. L'agrandissement d'un monument monolithique en bâtiment est à considérer comme une nouveauté unique en son genre, surtout en combinaison avec une technique de préfabriqué adaptée à une grande demande. La quantité d'exemplaires identifiés atteint les proportions équivalentes. Ce sont surtout des fonctionnaires municipaux et des familles de vétérans possédant la citoyenneté romaine qui se manifestent comme commanditaires. Cela se reflète à travers les sites les plus importants, c'est-à-dire les villes de droit romain (*municipia* et *coloniae*) et les bases militaires. Une version plus petite des tombeaux-édicules (*aedicula*), dont l'étage supérieur était constitué de trois dalles verticales (« *aedicula in antis* »), était prisée au 3^e siècle et surtout en Dacie. Il y avait des monuments semblables en Mésie inférieure, dérivés de modèles grecs, dont seuls quelques exemplaires sont connus (et publiés).

Alors que ce type de mausolée (*aedicula*) peut encore être identifié au 3^e siècle dans les provinces danubiennes, il fait bientôt place à un autre type de monument dans l'Est de la Gaule et les provinces rhénanes. Au cours de la première moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C., des tailleurs de pierre expérimentaient déjà à partir de formes adoptées de l'Italie, la stèle et le *mausoleum*, dans la région de Mayence et sur le Rhin moyen. Combinant la stèle à niches et le *mausoleum*, ils développèrent un nouveau type de monument, le pilier décoré de reliefs avec une façade complètement fermée. Le « Gärtnergrabmal » de Mayence (**fig. 127**) est considéré comme l'un des premiers prototypes. Ce dernier ainsi que le monument à niches de Nickenich (**fig. 248**), entre autres, démontrent que cette initiative partit de représentants de la population locale. Une des caractéristiques des mausolées et des piliers décorés de reliefs réside dans les toits pyramidaux à pans concaves et couverts d'écailles qui, sous cette forme, sont rares dans les provinces danubiennes. On ne peut en outre exclure que la genèse de ces piliers ait été influencée par les piliers votifs monumentaux du 1^{er} siècle ap. J.-C. Il y en avait par exemple à Lutetia Parisiorum/Paris (le pilier dit des « *nautae* »), Noviomagus/Nimègue, Traiectum Mosae/Maastricht, Augusta Treverorum/Trèves et Divodurum Mediomatricorum/Metz. La distribution en grande partie identique des piliers à reliefs et des colonnes géantes dédiées à Jupiter plaident pour un lien de ce genre.

C'est sous les Flaviens, au plus tard, que le pilier décoré de reliefs – certainement une alternative moins coûteuse – s'impose face au *mausoleum*. On peut envisager comme types intermédiaires de la fin du 1^{er} jusqu'au milieu du 2^e siècle les tombeaux de Mersch au Luxembourg (**fig. 89**), la dite tour funéraire 9 de Neumagen sur la Moselle (**fig. 88**) ainsi que les vestiges d'un monument de deux étages, fouillé récemment près de Francfort-Zeilsheim et étudié actuellement par Marianne Tabaczek. Faute d'inscriptions correspondantes et d'ensembles architecturaux complets, il n'est guère possible d'évaluer le rôle qu'auraient pu jouer certains événements politiques dans cette évolution. La plupart des éléments de piliers décorés de reliefs furent retrouvés comme réemplois isolés dans des contextes secondaires, ce qui empêche une datation précise. Le soulèvement des Bataves, qui toucha aussi une partie de la Gaule Belgique, a peut-être accéléré cette évolution en entraînant sans aucun doute des mutations au sein des élites autochtones et en favorisant l'émergence de personnes arrivées qui aspiraient à se libérer des conventions établies (voir ci-dessus). En tous cas, le pilier décoré de reliefs devint au cours du 2^e siècle un monument populaire, destiné à un plus large public, du Sud de la Bretagne à l'Est du Norique, mais surtout dans l'Est de la Gaule Belgique, les provinces germaniques et l'Ouest de la Rhétie. Les Trévires ont joué un rôle décisif dans l'évolution et la distribution de ce type. Ce sont des marchands trévires qui implantèrent cette forme de tombeau dans le municipes d'Aelium Augustum/Augsbourg, la capitale de la Rhétie. On y réalisa un type plus petit, prêt pour la fabrication en série, qui, après le milieu du 2^e siècle, s'étendit dans le Nord de la Rhétie, particulièrement dans la zone du *limes* et le long du Danube. Le degré de popularité atteint par le pilier à reliefs est attesté par le fait qu'il réussit même à s'imposer à Castra Regina/Regensbourg comme monument le plus important

après le stationnement de la *legio III Italica* dès 170 ap. J.-C. Bien que cette légion eût été levée seulement quelques années plus tôt en Italie, les légionnaires n'importèrent guère de nouvelles formes de monument méridionales (hormis les frises de portraits représentant la moitié ou le buste du défunt sur les stèles funéraires), mais utilisèrent les types établis dans leur nouvelle province, c'est-à-dire surtout le répertoire des tailleurs de pierre d'Augsbourg¹⁶¹².

Les piliers impressionnaient par leur hauteur combinée à leur emplacement (ex. hauteur ou route toute proche) d'une part, et par leur iconographie (reliefs) d'autre part, et en dernier lieu seulement par les épitaphes qu'ils arboraient. Hauts et sveltes, ils pouvaient servir de repère dans le paysage ou attirer l'attention des passants sur la route (le grand axe routier) qui les longeait. Aucune autre forme de monument ne reflète aussi bien le tracé des routes romaines les plus importantes de l'Est de la Gaule à la Rhétie (**carte 8**). La hauteur de ces monuments varie entre environ 1 m pour les plus petits exemplaires et 20-30 m pour les plus grands de l'empire romain (ex. Duppach en Gaule Belgique et la « colonne d'Igel » ; **fig. 131-132**). En combinant hauteur et thèmes iconographiques, le pilier décoré de reliefs devenait le type universel de couches sociales fort différentes. Les thèmes iconographiques mettent au centre la réussite économique du commanditaire et la position sociale qui en résulte – de l'artisan jusqu'au grossiste et grand propriétaire foncier. En effet, les commerçants et les artisans semblent avoir joui d'une grande estime dans la société gauloise. Les représentations de métiers communicatives affichent beaucoup de traits individuels. Pour les représentations d'un standing plus ou moins élevé, on avait recours à une palette de symboles scéniques. Le pilier décoré de reliefs, par sa polyvalence, se transforme en type de tombeau le plus populaire et, durant presque 200 ans, le plus durable et surtout le plus différencié du Nord-Ouest de l'empire romain. On a l'impression que les dimensions et thèmes iconographiques reflètent le grand « écart social » affectant la société gallo-romaine du 2^e au milieu du 3^e siècle ap. J.-C. La « colonne d'Igel » (**fig. 132**), atteignant autrefois une hauteur de 23 m, est le plus célèbre et le grand exemplaire. Elle est datée de la première moitié du 3^e siècle et, comme repère dans le paysage, se voyait aussi bien des grandes routes menant à Trèves depuis l'ouest que de l'axe non moins important de la Moselle. Les scènes en relief qui couvrent les quatre faces extérieures reproduisent tant le succès économique et le niveau de vie atteint de ce fait par la famille des Secundini que leur ancrage – probablement plutôt dans l'acceptation de culture générale antique que dans celle d'une confession de foi – dans la civilisation gréco-romaine, qui se manifeste dans les thèmes mythologiques représentés. Mais il y avait aussi des préférences régionales. Les monuments de cet ordre de grandeur sont caractéristiques pour le territoire des Trévires, alors que de petits monuments étaient courants chez leurs voisins méridionaux, les Médiomatrices et les Leuques.

Les piliers décorés de reliefs sont rares dans les provinces danubiennes. On y préférait, surtout au Norique, en Pannonie et Dacie, des variantes de la forme fondamentale de l'autel, auxquelles venaient s'ajouter des reliefs représentant des portraits et une couverture pyramidale avec relief qui leur conférait éventuellement un aspect de pilier. Généralement, les monuments ne faisaient guère moins de 2 m et ne dépassaient pas 6 m de hauteur. Ce sont surtout les zones urbaines et la zone militaire le long du Danube qui en possédaient en grande quantité. La grande homogénéité des monuments danubiens (ou du moins leur variance inférieure à celle existant dans les provinces gallo-germaniques) soulignait bien la structure sociale d'une société en grande partie urbanisée, sans que des individus ou des familles puissent trop émerger. Les monuments funéraires représentaient ici un outil de concurrence sociale dans un espace bien délimité. En principe, l'épitaphe se situait au centre du monument, le décor en relief occupait les faces latérales et se limitait ha-

¹⁶¹² Il faut néanmoins préciser que l'érection de monuments funéraires n'était plus à la mode en Italie vers la fin du 2^e siècle. La plupart des familles enterraient leurs proches dans des tombeaux préexistants. Un nombre significatif de soldats

de la première génération sont probablement rentrés en Italie à la fin de leur service. Il est possible que les piliers se soient établis après que l'on ait passé au recrutement local ou régional.

bituellement à des thèmes mythologiques et religieux. Contrairement à l'Est de la Gaule et aux provinces rhénanes, les représentations de métiers ou autres renvois à des sources de prospérité économique étaient tout autant inhabituelles (peut-être même mal vues) que leur mention dans une inscription. Le seul métier digne d'être représenté et mentionné semble avoir été celui de soldat ou vétéran. On considérait plus important de mettre l'accent sur le statut civique et les services personnels rendus à la communauté politique, particulièrement en mentionnant les charges et fonctions publiques. Les monuments funéraires des provinces danubiennes répondaient ainsi bien davantage à l'idéal originel républicain de l'hommage funéraire aux personnes ou familles qui avaient servi la cause de la *res publica* que ceux de l'Est de la Gaule et des provinces rhénanes.

Ces différences significatives entre provinces rhénanes et danubiennes sont dues à plusieurs raisons. On abordera tout d'abord la situation chronologique : Durant tout le 1^{er} siècle ap. J.-C., la politique extérieure militaire de Rome dans le Nord avait mis l'accent sur la frontière rhénane. Huit légions assuraient non seulement une présence massive de la culture méditerranéenne, mais aussi la prospérité économique et des chances de promotion sociales aux autochtones. En Italie et à Rome même, les grands monuments très variés étaient un moyen de communication sociale au sein de la société du Principat en train de se consolider. Ce sont d'abord les élites politiques qui, lors des guerres civiles de la République tardive et sous Auguste, se mirent à ériger de grands monuments funéraires, souvent d'après des modèles hellénistiques. Une nouvelle couche sociale se distingua surtout au début du Haut-Empire, celle des esclaves impériaux et des affranchis. Au moins une partie de l'éventail des types et combinaisons de monuments plus ou moins grands et actuels atteignit les bases légionnaires sur le Rhin. La Gaule narbonnaise, reliée à l'Est de la Gaule et au Rhin par la logistique, l'économie, et la culture, y exerça une influence importante. Les colonies de vétérans fondées dans ces régions à l'époque augustéenne contribuèrent au boom économique ainsi qu'aux mutations sociales exprimées à travers de grands monuments funéraires tels que, par exemple, des mausolées, tombeaux-autels oblongs, tombeaux à exèdres, mais et également des pyramides, dont les modèles se trouvent à Rome et dans ses environs. Le plaisir de combiner qu'affiche l'architecture funéraire du début du Haut-Empire subsista dans l'Est de la Gaule et sur le Rhin. En offrent des exemples, outre les types abordés plus haut, les tombeaux à exèdre et les caissons à cendres exposés à l'air libre. Même les créations uniques en leur genre tels que le comptoir de Thil-Châtel près de Dijon (fig. 395), le tombeau rupestre de Schweinschied (fig. 258-259) ou le caisson à cendres de Simpelveld (fig. 347), décoré de reliefs à l'intérieur, renvoient plutôt aux provinces rhénanes. Ce plaisir de combiner se perpétua sur les reliefs des piliers.

Les provinces danubiennes ne permettent d'identifier qu'un éventail typologique restreint pour le 1^{er} siècle ap. J.-C., composé de stèles, tertres et petits *tumuli* italiques dans la région de Carnuntum. Les tombeaux en maçonnerie, difficiles à reconstituer et utilisés surtout dans le Sud du Norique au début du Haut-Empire, représentent toujours une inconnue. Un essor sensible est amorcé seulement sous les Flaviens, par exemple avec l'élévation de Flavia Solva au rang de *municipium*, et surtout avec le transfert des priorités politico-militaires du Rhin au Danube à la suite des guerres daciques de Domitien et Trajan.

Une raison supplémentaire pour la différence relevée entre les formes d'auto-représentation, par le biais de monuments funéraires, des provinces rhénanes et celles des provinces danubiennes réside dans la densité fort différente de la culture urbaine romaine dans ces deux parties de l'empire. Alors que l'Est de la Gaule et les provinces germaniques ne possédaient que peu de villes de droit romain et qu'elles gardaient par contre leurs structures tribales indigènes (*civitates*), la politique du droit de cité mise en œuvre depuis Hadrien jusqu'à Caracalla favorisa la romanisation juridique et sociale des provinces danubiennes par la fondation de *coloniae* et *municipia* ou l'élévation de nombreuses villes au rang de l'un des deux. La promotion par le pouvoir impérial des provinces danubiennes, et particulièrement de leurs structures urbaines, atteignit son apogée sous Septime Sévère et Caracalla, qui s'appuyaient essentiellement sur la loyauté de l'armée du

Danube. Les citoyens en pleine ascension sociale cherchaient les archétypes de leurs tombeaux dans les rues funéraires des villes du Nord de l'Italie. Au début du 2^e siècle, les grands tombeaux extravagants y étaient déjà obsolètes. Dans les enclos funéraires, on se contentait de monuments de dimension petite à moyenne, susceptibles de représenter une large couche moyenne bien établie. La préférence pour les reliefs à thème mythologique est à l'origine un héritage de la Grèce qui a transité par l'Adriatique. Mais les modèles du Nord de l'Italie furent généralement repris tels quels dans les rues funéraires des provinces danubiennes. Il n'y a pas eu de fusion avec des éléments indigènes, et, à part les tombeaux-édicules dits norico-pannoniens, on ne relève généralement pas d'innovations. Les modes funéraires italiques du 2^e siècle, comme les autels et les sarcophages à reliefs, y furent adoptées plus tôt que dans l'Est de la Gaule et sur le Rhin.

La comparaison des provinces rhénanes et danubiennes a certes révélé les tendances principales, qui ne doivent cependant en aucun cas s'appliquer à chaque monument de l'espace géographique étudié ici. Il s'agit finalement de monuments privés soumis à des goûts et besoins individuels dont les raisons cachées nous peut-être échappent au cas par cas. Mais globalement, c'est exactement l'émergence de monuments funéraires qui révèle des mutations politico-sociales. Ceux-ci manifestent l'appartenance à ou l'exclusion de groupes sociaux. L'accès aux archétypes méditerranéens se faisait généralement par les axes routiers et commerciaux vers l'Italie – par la voie maritime et la vallée du Rhône à l'ouest, par Aquileia en empruntant la « route de l'ambre » par le Danube en direction de l'est. Le caractère de la romanisation s'exprime non seulement à travers l'adoption de techniques artisanales modernes (constructions en pierre), mais aussi dans le choix ou la modification de formes et d'éléments étrangers en vue de représenter des contenus indigènes ou d'exprimer des identités culturelles (régionales). Tandis que les régions influencées par l'Est de la Gaule se distinguent par la transformation créative d'archétypes, on reste attaché aux formes et aux normes italiques (ou de l'Italie du Nord) dans les provinces danubiennes tout en étant ouvert aux nouvelles modes funéraires de l'Italie.

	Est de la Gaule/provinces rhénanes	Provinces danubiennes
Chronologie	Large éventail typologique de toutes dimensions dès la 1 ^{ère} moitié du 1 ^{er} s. ap.J.-C. Impulsion initiale part des légions sur le Rhin, des élites autochtones dans l'arrière-pays.	Éventail typologique encore limité au 1 ^{er} siècle (tertre, stèle, <i>tumulus</i> italique, enclos) ; essor au début du 2 ^e siècle à la suite des guerres daces. Nouveaux types suite aux attributions du droit de cité.
Origine des archétypes	Principalement de Rome et par l'intermédiaire de la Gaule narbonnaise. Transformation, modification des archétypes hellénistiques, par ex. en piliers décorés de reliefs ou monuments à stèle. Retenue face aux nouvelles modes du 2 ^e siècle (autels, sarcophages).	Italie du Nord, principalement Aquileia; les modèles sont généralement copiés. Mésie et Dacie : aussi des modèles de Thrace, Dalmatie et Macédoine (tombes en tuiles, tertres). Innovation avec les « tombes-édicules norico-pannoniennes ». Réceptivité pour les modes de Rome au 2 ^e siècle (autels, sarcophages).
Identification des éléments autochtones	Fusion répétée de formes méditerranéennes et indigènes (<i>tumuli</i> italiques, temples). Les tombeaux en pierre s'imposent sur tout le territoire au 2 ^e siècle au plus tard.	Fusion de formes méditerranéennes et indigènes se limite à certains aspects (« costume féminin norico-pannonien ») ou intervient plus tard (tertres et <i>tumuli</i> italiques avec <i>dromoi</i> seulement au 2 ^e s.) Adoption de monuments en pierre. Écart ville-campagne significatif dans l'adoption de monuments en pierre.
Dimensions des tombeaux en pierre	Large gamme de 1-30 m de hauteur. La même forme de monument est destinée à différentes couches selon la grandeur, variance individuelle. Les plus grands monuments sont à proximité des villas en Gaule (grands propriétaires terriens ?). La grandeur du monument pourrait refléter un ordre social traditionnel.	Gamme limitée, seulement 2-6 m de hauteur, rarement plus. Peu de variance individuelle. Grande quantité de monuments moyens pour les citoyens des villes. Homogénéité plus grande que dans l'Est de la Gaule/provinces rhénanes. Les monuments reflètent davantage un ordre social italo-romain.
Représentations	Grande variété de types de monuments dès le 1 ^{er} s. ap. J.-C. Les formes et images sont plus importantes que les inscriptions. Métier et réussite économique sont au centre de l'intérêt. Représentations en pied au lieu de portraits.	Les inscriptions et portraits sont le véhicule le plus important. Accent sur les citoyens et les services rendus à la <i>res publica</i> à travers des charges ; valeur élevée des soldats et vétérans.
Commanditaires	Vétérans, élite autochtone, « classe moyenne supérieure » : artisans et commerçants. Statut civil souvent non identifiable.	Vétérans, soldats actifs, fonctionnaires municipaux, citoyens romains, plus rarement des pérégrins, certains affranchis.

Tab. 38 Monuments funéraires des provinces rhénanes et danubiennes. Aperçu des tendances principales.

Traduction: Yves Gautier